Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT 2022-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉVOIR DES CONDITIONS CONCERNANT LA CULTURE ET L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES OU RÉCRÉATIVES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 7 février 2022, le projet du Règlement 2022-09 amendant le Règlement 2017-05 intitulé Permis et Certificats afin de prévoir des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives.

L'objet de ce règlement est d'encadrer les conditions de certificat d'autorisation concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives en zone agricole.

QUE ce règlement doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation écrite avant son adoption en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE les dispositions contenues au présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire ;

QUE ce règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de février 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière